

**Réunion du conseil municipal  
De Sully la Chapelle  
Le 8 juillet 2024**

**PROCES-VERBAL de la 5<sup>ème</sup> séance**

---

Date de convocation :	02/07/2024
Conseillers en exercice :	9
Conseillers présents :	7
Procuration :	1
Publication de la liste :	11/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 juillet à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sully la Chapelle se sont réunis, salle du conseil à la mairie, sur convocation qui leur a été adressé par le maire, conformément aux articles L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Patrick MORISSEAU, maire ;

**Étaient présents :**

M. Patrick MORISSEAU, maire  
M. Paul CAPELLE, 2<sup>ème</sup> adjoint - M. Christian de COURCY, 3<sup>ème</sup> adjoint  
MM. Pierre RAGER, Gilles LEMAIRE, Marc CHEVALIER et Alain KERN

**Absents excusés :**

Mme Viviane VENAT  
Mme Elodie FILLIOT                      pouvoir donné à M. Patrick MORISSEAU

**Quorum :**     7/9

**Nomination d'un secrétaire de séance :** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **M. Marc CHEVALIER est désigné secrétaire de séance.**

## Ordre du jour de la séance

Procès-verbal de la séance du 27 mai 2024

- 36 Désignation d'un premier adjoint
  - 37 Désignation d'un nouveau membre du bureau du SIRIS Ingrannes – Sully la Chapelle
  - 38 Modification des commissions internes communales
  - 39 Désignation d'un nouveau délégué du CNAS
  - 40 Modification de la commission des impôts directs
  - 41 Modification de la commission d'appel d'offres
  - 42 Modification des commissions intercommunales de la CCL
  - 43 RPQS 2023 du SIAEP Ingrannes – Sully la Chapelle
  - 44 Bibliothèque – Remise des offres
- Lotissement – nombre de lots dans le cahier des charges  
Astreintes Maire / Adjoints  
Carte de la commune  
Compte rendu des réunions  
Questions diverses

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2024 n'appelle aucune observation.

VOTE			
En exercice	9	<b>POUR</b>	<b>8</b>
Présents	7	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	8	<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

### 36 Désignation d'un premier adjoint au maire

Monsieur le Maire fait part de la démission de M. Yannis BAZIN et de Mme Gaëlle BAZIN du conseil municipal. La place de premier adjoint est donc disponible.

Deux solutions s'offrent au conseil municipal :

- Ne pas désigner de premier adjoint : ce qui signifie que les deux adjoints en place devront être plus présents jusqu'à la fin du mandat,
- Désigner un nouvel adjoint qui devra être disponible afin de seconder le maire dans ses tâches

Monsieur le Maire demande aux conseillers si un d'entre eux souhaiterait se proposer pour devenir 1<sup>er</sup> adjoint.

Monsieur Alain KERN se propose comme 1<sup>er</sup> adjoint.

Après discussion entre les élus, il est décidé de procéder à l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint :

Election du 1<sup>er</sup> Adjoint :

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, avec 7 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

**Monsieur Alain KERN est élu 1<sup>er</sup> adjoint**

VOTE			
En exercice	9	<b>POUR</b>	<b>7</b>
Présents	7	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>1</b>
Pris part au vote	8	<b>TOTAL</b>	<b>7</b>

### 37 Désignation d'un nouveau membre du SIRIS Ingrannes – Sully la Chapelle

Suite à la démission de M. Yannis BAZIN, il est nécessaire de désigner un nouveau membre du SIRIS Ingrannes – Sully la Chapelle.

Les statuts du SIRIS Ingrannes - Sully la Chapelle, précise que chaque conseil municipal des communes membres doit élire : quatre délégués titulaires.

**Le Conseil municipal a procédé à la désignation des délégués au sein du SIRIS Ingrannes - Sully la Chapelle :**

Délégués titulaires :  
Monsieur Patrick MORISSEAU, vice-président  
Madame Elodie FILLIOT  
Monsieur Paul CAPELLE  
Monsieur Alain KERN

**VOTE**

En exercice	9	<b>POUR</b>	<b>8</b>
Présents	7	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	8	<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

### 38 Modification des commissions internes communales de Sully la Chapelle

Suite à la démission de M. Yannis BAZIN et de Mme Gaëlle BAZIN du conseil municipal, il est nécessaire de faire des modifications dans les commissions municipales :

COMMISSIONS INTERNES MUNICIPALES	Délégués titulaires
<b>Commission Gestion / Finances</b>	Patrick MORISSEAU Pierre RAGER Christian de COURCY Paul CAPELLE Viviane VENAT
<b>Commission Technique / Travaux</b>	Patrick MORISSEAU Paul CAPELLE Christian de COURCY Alain KERN
<b>Commission Sociale</b>	Patrick MORISSEAU Gilles LEMAIRE Paul CAPELLE Pierre RAGER Elodie FILLIOT

**VOTE**

En exercice	9	<b>POUR</b>	<b>8</b>
Présents	7	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	8	<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

### 39 Désignation d'un nouveau délégué élus du CNAS

Suite à la démission de Mme Gaëlle BAZIN du conseil municipal, la commune de Sully la Chapelle adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales. Deux délégués (un élu et un agent) doivent être désignés pour :

- Participer à la vie des instances, et notamment de la délégation départementale (assemblée annuelle) ;
- Elire les membres du bureau départemental et les membres du conseil d'administration ;
- Promouvoir les actions du CNAS ;
- Emettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le CNAS.

Pour les collectivités territoriales adhérentes, le délégué local des élus est désigné parmi le conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne : Monsieur Gilles LEMAIRE, déléguée locale représentant les élus au CNAS et Madame Sandrine RENCIEU comme agent délégué.

**VOTE**

En exercice	9	<b>POUR</b>	<b>8</b>
Présents	7	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	8	<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

#### 40 Modification de la commission des impôts directs

Suite à la démission de M. Yannis BAZIN du conseil municipal, il est nécessaire de faire des modifications dans la commission des impôts directs.

L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir le Maire ou l'adjoint délégué qui la préside et de six commissaires.

Les commissaires, ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus énoncés, dressée par le Conseil municipal.

Les personnes pouvant figurer sur cette liste doivent être de nationalité française, être âgées de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisé avec les circonstances locales, posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide : d'approuver la liste de commissaires ci-dessous :

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Adresse</b>
Paul CAPELLE	22/04/1988	9 route des Noues
Pierre RAGER	23/10/1961	64 route de Fay
Viviane VENAT	07/05/1961	16 Hameau Marie-Louise
Odile de COURCY	22/05/1954	Claireau
Dominique BEAUDET	07/06/1956	14 Hameau Marie-Louise
Laurent ASSELIN	15/08/1964	1954 route de Philiponet

<b>Délégués suppléants</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Adresse</b>
Gilles LEMAIRE	30/07/1963	14 route de Fay
Alain de COURCY	19/03/1951	Claireau
Alain KERN	04/04/1944	22 route de Fay
Yves DUFOUR	08/01/1958	170 route de Vitry
Marc CHEVALIER	23/09/1967	2759 route de Fay
Laetitia MICHAUD	22/03/1972	50 route de Fay

**VOTE**

En exercice	9	<b>POUR</b>	<b>8</b>
Présents	7	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	8	<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

## 41 Modification de la commission des appels d'offre

Suite à la démission de M. Yannis BAZIN du conseil municipal, il est nécessaire de faire des modifications dans la commission des appels d'offre.

L'article 22 du Code des Marchés Publics prévoit que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres est composée : du Maire ou de son représentant, **président de la commission** et de trois membres du Conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; trois membres suppléants sont également élus.

**Le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres :**

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, avec 8 voix pour, ont été élus :

Délégués titulaires : Monsieur Patrick MORISSEAU  
Monsieur Paul CAPELLE  
Monsieur Christian de COURCY

Délégués suppléants : Monsieur Pierre RAGER  
Monsieur Marc CHEVALIER  
Monsieur Alain KERN

VOTE			
En exercice	9	<b>POUR</b>	<b>8</b>
Présents	7	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	8	<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

## 42 Modification des commissions de la CCL

Monsieur le Maire fait part de la démission de M. Yannis BAZIN et de Mme Gaëlle BAZIN du conseil municipal, il est nécessaire de faire des modifications dans les commissions intercommunales.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LOGES – CCL	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Conseil de communauté et Bureau	Patrick MORISSEAU	Christian de COURCY
Commission : Développement économique – Commerce – Artisanat - Culture	Alain KERN	Marc CHEVALIER
Commission : Urbanisme – SCOT – PLUI - PLH	Patrick MORISSEAU	Alain KERN
Commission : Finances	Pierre RAGER	Viviane VENAT
Commission : Voiries – Cadre de vie – Cœurs de village	Alain KERN	Patrick MORISSEAU
Commission : Tourisme – Patrimoine culturel – Sites patrimoniaux	Viviane VENAT	Gilles LEMAIRE
Commission : Service à la population : Santé – Petite enfance	Elodie FILLIOT	Marc CHEVALIER
Commission : Bâtiments – équipements (gymnase, dojo, piscine, aire GDV)	Alain KERN	Gilles LEMAIRE
Commission : SPANC – GEMAPI – Eaux usées, Eau potable	Christian de COURCY	Marc CHEVALIER

<b>Commission : SPANC</b> <b>Référent risque politique</b> <b>Référent risque technique</b>	Christian de COURCY Patrick MORISSEAU	
<b>Commission : Mobilité, Développement durable, Gestion des déchets</b>	Paul CAPELLE	Marc CHEVALIER
<b>Commission : Communication (interne et externe) – Nouvelles technologies – Services aux communes – Mutualisation – Groupement de commandes</b>	Marc CHEVALIER	Viviane VENAT
<b>Commission : Communication (interne et externe) – Nouvelles technologies – Services aux communes – Mutualisation – Groupement de commandes</b>	Marc CHEVALIER	Viviane VENAT
<b>Commission Intercommunale des impôts directs</b>	Viviane VENAT	Paul CAPELLE
<b>Opération de Revitalisation du Territoire : ORT</b> <b>Référent revitalisation Elu</b> <b>Référent revitalisation Technicien</b>	Paul CAPELLE Christian de COURCY	

**VOTE**

En exercice	9	<b>POUR</b>	<b>8</b>
Présents	7	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	8	<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

### 43 RPQS SIAEP Ingrannes – Sully la Chapelle 2023

Vu le RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public) de l'eau potable 2023 du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable) d'Ingrannes-Sully la Chapelle, adopté par le conseil syndical le 27 juin 2024 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, certifie : avoir pris connaissance de ce rapport.

**VOTE**

En exercice	9	<b>POUR</b>	<b>8</b>
Présents	7	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	8	<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

### 44 BIBLIOTHEQUE : Remise des offres

Après la réunion qui a eut lieu à la mairie à 17h00 ce jour avec la commission d'appel d'offres et CAP LOIRET du Conseil Départemental, il a été exposé les deux offres pour la maîtrise d'œuvre de la bibliothèque.

Après discussion entre les élus,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Décident d'accepter l'offre de IL.AM architectes 246 quater rue du faubourg Bannier 45400 FLEURY LES AUBRAIS

Les élus décident de retenir l'offre de base avec PSE1 et PSE2 soit un total de 27 500,00 € HT donc 33 000,00 € TTC.

<b>VOTE</b>			
En exercice	9	<b>POUR</b>	<b>8</b>
Présents	7	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	8	<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

### **Lotissement des Noues – Nombre de lots inscrits dans le cahier des charges**

Suite à la demande de M. Paul CAPELLE, les nombres de lot de 1000 m<sup>2</sup> et le nombre de lot de 800 m<sup>2</sup> est rediscuté. En effet, il apparaît que ce que le cahier des charges impose est un peu trop restrictif. Après discussion entre les élus, il est décidé de modifier le cahier des charges comme suit :

- 4 terrains au minimum de 1000 m<sup>2</sup>
- Les 7 terrains restants auront une superficie entre 800 m<sup>2</sup> et 1000 m<sup>2</sup>

Le cahier des charges sera renvoyé aux élus pour une dernière validation avant une nouvelle négociation.

### **Astreintes / Permanences Maire / Adjoint**

M. le Maire demande aux adjoints de bien vouloir s'entendre sur des week-ends de permanence afin que tous participent et que le maire soit secondé à partir du mois de juillet 2024.

Une liste des numéros d'urgence à appeler plus précise sera réalisée et envoyés aux élus concernés par cette permanence.

<b>JUILLET 2024</b>	
Patrick MORISSEAU	6 et 7 juillet 2024
Alain KERN	13 et 14 juillet 2024
Paul CAPELLE	20 et 21 juillet 2024
Christian de COURCY	27 et 28 juillet 2024

<b>AOUT 2024</b>	
Paul CAPELLE	3 et 4 août 2024
Alain KERN	10 et 11 août 2024
Patrick MORISSEAU	17 et 18 août 2024
Christian de COURCY	24 et 25 août 2024

<b>SEPTEMBRE 2024</b>	
Patrick MORISSEAU	31 août et 1 <sup>er</sup> septembre 2024
Alain KERN	7 et 8 septembre 2024
Patrick MORISSEAU	14 et 15 septembre 2024
Christian de COURCY	21 et 22 septembre 2024
Paul CAPELLE	28 et 29 septembre 2024

## Carte Communale

Les élus regardent les dernières modifications apportées aux cartes et les valident.

## COMPTES RENDUS DE REUNIONS :

**PC : SICTOM** : Création d'une filière pneus sur certaines déchèteries (au moins le site de Châteauneuf sur Loire). Il est à noter une bonne trésorerie, une récupération progressive des arriérés. Les poubelles jaunes sont en cours de discussion et toujours d'actualité.

**CdC : PETR et SIBCCA** : pas de décision prise car pas de quorum. Les réunions sont reportées.

**PM : CCL** : Transfert de compétence assainissement – étude de DCI environnement : beaucoup d'eaux parasites dans les rejets. Déviation de Fay aux Loges : recherche de subventions, des travaux prévus en 2028. Construction d'un gymnase à Tigy.

## QUESTIONS DIVERSES :

- Audit pour la sécurisation de la RD 921 : plusieurs propositions exposées lors de la dernière réunion. Des décisions devront être prises avant le marché de maîtrise d'œuvre.
- Mutation de M. Kevin PELLETIER au 16/09/2024 à la commune de Vitry aux Loges. Les élus pensent qu'il serait intéressant de créer un nouveau poste d'adjoint technique afin de seconder le premier et de le fidéliser : soit un mi-temps en accord avec le SIRIS, soit un apprenti.
- Une prise de courant pourrait être installée sur la place de l'église soit via le compteur de l'église déjà en place soit en créant un nouveau compteur électrique sur la place. Des devis seront demandés et examinés.
- Le maire propose aux élus de se réunir le samedi 20/07/2024 à 9h00 au cimetière afin de faire l'entretien des tombes des soldats.
- Spectacle musical pour les enfants de l'école maternelle

Plus aucune question restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30

Prochaine réunion le 16/09/2024 à 18h45

## SIGNATURES :

M. Patrick MORISSEAU, le maire

M. Marc CHEVALIER, le secrétaire de séance